



☎ 044 554 41 00
✉ info@hypoteq.ch
📍 Kemtpark 12
8310 Kemptthal
🖱 www.hypoteq.ch

Autorisation d'accès/consentement au traitement des données personnelles

Prénom	Prénom
Nom	Nom
Adresse	Adresse
NPA/localité	NPA/localité
E-Mail	E-Mail

Procuration

Le client/la cliente autorise par la présente HYPOTEQ à recueillir tous les renseignements qui, selon l'appréciation de HYPOTEQ, sont nécessaires ou utiles pour l'obtention d'offres ou la conclusion d'un crédit hypothécaire. Cela comprend également le sauvetage et le traitement pour le calcul et la création d'offres hypothécaires, ainsi que l'accord concret sur les produits et leurs conditions.

Le/la client/e libère en particulier les banques du secret bancaire et les autorise à échanger les informations et documents nécessaires à la transaction et à son exécution. Cet échange peut se faire par téléphone, par fax ou par e-mail non crypté.

En particulier, le client/la cliente autorise par la présente tous les partenaires de financement et d'exécution, ainsi que les organes officiels tels que les offices du registre foncier, à divulguer des informations confidentielles, dans la mesure où la fourniture de renseignements est en rapport avec la demande d'offres ou la conclusion d'un crédit hypothécaire. Le/la client(e) autorise expressément HYPOTEQ à informer ses partenaires de financement ainsi qu'un éventuel partenaire intermédiaire qui a mis le/la client(e) en relation avec HYPOTEQ, de la conclusion ou non d'une hypothèque pour l'objet qu'il/elle a demandé en l'occurrence.

Autres dispositions

Le/la client(e) confirme que les valeurs patrimoniales utilisées d'une part comme fonds propres et d'autre part pour financer les intérêts et les amortissements de l'hypothèque sont connues de



l'autorité/des autorités fiscale(s) compétente(s) et déclarées conformément aux prescriptions applicables.

Pour son activité de conseiller et d'intermédiaire en matière d'hypothèques ou d'exploitant de la plateforme, HYPOTEQ perçoit des indemnités de conseil et de distribution, qui proviennent des différents partenaires de financement. Celles-ci peuvent varier en fonction du service fourni et s'élèvent au maximum à 0,1 % du montant hypothécaire convenu par année de durée, mais au maximum à 1,10 %. Le demandeur accepte expressément de telles indemnités pour le conseil indépendant et les dépenses qui y sont liées et renonce à faire valoir toute prétention. (p. ex. transmission au demandeur) en relation avec les différentes indemnisations de dépenses.

Le client soutient HYPOTEQ en mettant à sa disposition tous les documents et informations nécessaires à l'évaluation et à l'octroi d'une hypothèque dans les délais impartis.

Règle du fair-play

Le/la client(e) s'engage à conclure avec une offre de financement proposée par HYPOTEQ si au moins une offre présentée par HYPOTEQ avec les mêmes conditions et exigences est aussi bonne ou meilleure que les offres déjà existantes du côté du client au moment de la signature de cet accord.

Si aucun contrat n'est conclu entre le/la client(e) et un fournisseur d'hypothèques proposé par HYPOTEQ, bien qu'au moins une offre faite par HYPOTEQ soit aussi bonne ou meilleure pour le/la client(e), le/la client(e) est tenu(e) de verser à HYPOTEQ une indemnité unique de 500 CHF pour frais de dossier.

Par cette signature, je confirme/nous confirmons le mandat d'évaluation d'une hypothèque selon les informations que j'ai/nous avons communiquées.

Lieu / Date

Lieu / Date

Signature

Signature